

opusdei.org

Méditation audio : Fête Dieu

Moment de prière à partir de
l'évangile de la Solennité de la
Fête Dieu (cycle A). Saint Jean 6,
51-58

12/06/2020

Prière introductive

*Au nom du Père, et du Fils, et du Saint
Esprit.*

Amen.

*Mon seigneur et mon Dieu, je crois
fermement que Tu es ici, que Tu me*

vois, que Tu m'entends. Je T'adore avec profonde révérence. Je Te demande le pardon de mes péchés et la grâce de faire avec profit ce moment de prière. Ma mère Immaculée, Saint Joseph, mon Père et Seigneur, mon Ange Gardien, intercédez pour moi.

Conclusion

Je Te remercie, mon Dieu, des bonnes résolutions, des actes d'amour et des inspirations que Tu m'as communiqués dans cette méditation. Je te demande de m'aider à les mettre en pratique. Ma mère Immaculée, Saint Joseph, mon Père et Seigneur, mon Ange Gardien, intercédez pour moi.

Jn 6, 51-58

« Moi, je suis le pain vivant descendu du ciel. Si quelqu'un mange de ce pain, il vivra éternellement, et le

pain que je donnerai, c'est ma chair pour le salut du monde. »

Là-dessus, les Juifs se disputaient entre eux disant : « Comment cet homme peut-il nous donner sa chair à manger ? »

Alors Jésus leur dit : « En vérité, en vérité, je vous le dis, si vous ne mangez pas la chair du Fils de l'homme, et ne buvez pas son sang, vous n'avez pas la vie en vous-mêmes. Celui qui mange ma chair et boit mon sang a la vie éternelle, et moi, je le ressusciterai au dernier jour. Car ma chair est une vraie nourriture et mon sang est une vraie boisson. Celui qui mange ma chair et boit mon sang, demeure en moi, et moi en lui. Comme le Père qui est vivant m'a envoyé, et que je vis par le Père, ainsi celui qui me mange vivra lui aussi par moi. Tel est le pain descendu du ciel : il n'est point comme celui qu'ont mangé les pères

et qui sont morts ; celui qui mange de ce pain vivra éternellement. »

Accéder à toutes les méditations audio

.....

pdf | document généré
automatiquement depuis <https://opusdei.org/fr-ch/article/meditation-audio-fete-dieu/> (20/03/2026)